



## ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

**Impasse des Pincevents 77000 la Rochette**  
**Tel : 01 64 37 23 41**  
**Site internet : <https://www.asrochettoise.com>**



**ARTS MARTIAUX - ATHLETISME - BASKET BALL - BADMINTON - EDUCATION SPORTIVE - FOOTBALL - GYMNASTIQUE**  
**VOLONTAIRE - PETANQUE - TENNIS - TIR A L'ARC - VTT - VOLLEY BALL**

# PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 de L'AS ROCHETTOISE du 15 MAI 2025

## Préambule :

Les Présidents de chaque section présentent un rapport succinct d'activité de leur saison écoulée. A la fin de chaque rapport un cadeau municipal est remis à chaque Trésorier(e) bénévole de la section considérée. (Bons DECATHLON).

## Ordre du jour :

**Sections représentées : TENNIS et VOLLEY BALL**

**Section absente : FOOTBALL**

Toutes les autres sections sont présentes ce qui permet à cette AGO ASR de valablement délibérée.

## Rappel des personnalités présentes :

Mr Pierre YVROUD ; Maire de la Rochette

Mr Bernard WATREMEZ ; 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de La Rochette

Mr Morgan EVENAT ; Adjoint au Maire de La Rochette, chargé de la vie associative

Mr Dominique THERAULAZ ; Adjoint au Maire de Dammarie-les LYS, chargé des sports.

Mr Sébastien MASSON ; Conseiller municipal de Dammarie-les lys, aux sports.

## Excusé :

Mr Paul VITANI : Secrétaire ASR (pouvoir à Mr Michel BOURREAU)

## PV AGO ASR 2023 du 16 mai 24

Adopté à l'unanimité

## PV CD ASR du 9 décembre 24

Adopté à l'unanimité

## Rapport Moral 2024 (Président)

Voir en pièce jointe

Adopté à l'unanimité

## **Compte de résultat 2024**

Recettes : 73865,57 €

Dépenses : 70044,49 €

Résultat : 3821,08 €

L'ASR retrouve donc en 2024 un résultat nettement positif.

## **Bilan au 31/12/24**

13317,49 €

Ce bilan est nettement supérieur au plancher de trésorerie souhaité par l'ASR (10000 €) pour des aides ponctuelles aux sections.

La subvention Municipale a été réévaluée sensiblement cette année.

## **Rapport des vérificateurs aux comptes (Alain Sartory et Marcel Miton)**

Après lecture de leur rapport annuel, ceux-ci proposent à l'Assemblée d'adopter le compte de résultat 2024 de l'ASR.

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité

Le Président remercie la Municipalité pour le versement d'une subvention 2024 d'un montant de 73000 €.

## **Renouvellement des vérificateurs aux comptes**

M Miton et A Sartory se proposent à nouveau, pour 2025

Retenus à l'unanimité

## **Présentation du BP 2025**

Montant de 73000 € identique à celui de 2024 réévalué.

Rappel : un BP ne se vote pas

## **Election du Président :**

1 Seul candidat : Michel Bourreau

Élu à l'unanimité

## **Proposition du Bureau ASR 2024 :**

Président : Michel Bourreau

Vice-Président : Philippe Michaud

Secrétaire : Paul Vitani

Secrétaire Adjoint : Frédéric Godbert

Trésorière : Sylvie Lecuyot

Trésorier Adjoint : Frédéric Montaillier

Adopté à l'unanimité

## **Questions diverses :**

La fibre est dorénavant installée au bureau de l'ASR.

Le Président souhaite l'installation d'une fontaine à eau au gymnase Tabourot. Concertation avec la Municipalité pour qui fait quoi. Objectif : éliminer les bouteilles en plastique par un remplacement de gourdes personnelles dans une démarche ASR éco-responsable.

Le Président souhaite que la municipalité envisage un lifting de la maison des associations.

Les tours passeurs du Volley Ball ont été dégradées par le centre aéré suite à une utilisation anormale. Une est réparable l'autre devra être changée. Il est indispensable que les sections qui souhaitent utiliser les matériels de d'autres demandent, au préalable, l'autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, l'AGO de l'ASR se termine par un buffet de l'amitié.

Président ASR  
M Bourreau

PJ : Rapport moral 2024

# RAPPORT MORAL 2024

## AGO ASR du 15 mai 2025

Un nouveau record tout temps en 2024. Notre total effectifs ASR affiche 2152 adhérents soit + 48 par rapport à 2023. Sans doute l'effet JO car tous les sports sont en progression. Dans ce chiffre notons un total de 344 Rochettois et de 1402 adhérents de l'agglomération (hors Rochette). Il est agréable de pratiquer à la Rochette dans de bonnes installations ouvertes presque sur simple demande. Alors merci à la Municipalité pour cette politique d'ouverture rare de nos jours.

Comme vous le verrez suivant l'ordre du jour, le compte de résultat 2024 de l'ASR affiche un résultat positif de 3820,08 € après un résultat négatif en 2023. Le montant du bilan au 31/12/24 est de 13317,49 €.

Quelques commentaires :

Ce résultat positif est consécutif à la réévaluation (+ 7000 € /2023) d'une subvention Municipale des sports d'un montant de 73000 €. Un grand merci à la Municipalité d'avoir voté une telle subvention dans le contexte national financier actuel avec un état qui annonce une diminution de l'ordre de 30% du budget national des sports. Je soulignerai également que les Municipalités de Dammarie-les-lys et Vaux -le-Pénil ont maintenu leurs montants de subventionnements. Mais qu'en sera-t-il dans un avenir proche ?

Les dépenses ASR sont plus élevées en 2024 à la suite du règlement, en janvier, de la facture du miroir cassé en salle de judo (910,50 €). Heureusement l'assurance ASR a été généreuse en remboursant 760,50 € soit un cout résiduel à charge ASR de 150 €.

Vos subventions viennent de vous être versées et il y a toujours la possibilité, pour chaque section, d'obtenir une subvention exceptionnelle maximum de 200 € pour participation à l'achat de petits matériels, sous réserve de la production d'une facture 2024 avant le 30 juin 2025.

Une autre bonne nouvelle ; la fibre est installée au bureau de l'ASR après 3 mois de galère avec le prestataire (annulations et reports de RdV pour son installation.) Merci Sylvie d'avoir été patiente et surtout d'être restée zen.

2 Points désagréables :

L'implantation d'une manifestation supplémentaire un vendredi < soirée LEP > une semaine avant l'implantation du marché de Noël. La connectivité de 2 manifestations est un gros problème dans une période de pleines compétitions. Ce problème avait été déjà évoqué à la précédente AG et je réitère le renforcement de la concertation pour éviter le blocage d'une installation pendant un peu moins de 15 jours.

Pour la première fois à la Rochette nous devons déplorer la dénonciation d'une convention inter-Municipalités (la Rochette/Vaux-le-Pénil) fin juin 24 .Le groupe loisir du Basket de la section Vaux le Pénil-la Rochette Basket, utilisatrice d'un créneau le mardi au gymnase René

Huard, a souhaité quitter cette entité suite à un sentiment général d'abandon .Après 3 réunions le désaccord final a été actée et conjointement la Municipalité et l'ASR ont décidé de dénoncer la convention d'intercommunalité .Après concertation des 2 adjoints aux sports de la Rochette et Dammarie-les-Lys et en accord avec la section ESD Basket de cette dernière ville, ledit groupe a été rattaché à ce club et conserve son prorata de financement ASR et son créneau de gymnase. Une évolution du nom intégrant < la Rochette > sera envisagée.

J'en termine par des remerciements :

- aux acteurs de la vie sportive Rochettoise.
- à la Municipalité de la Rochette.
- aux Municipalités de Dammarie-les-Lys et de Vaux-le- Pénil.
- aux Conseils : Régional IDF et Départemental 77 et à la CAMVS.
- au webmaster de l'ASR, JM Tran, gestionnaire du site ASR.
- aux employés municipaux et personnels administratifs de la ville.
- aux partenaires, parents et à vous chers Présidents des administrateurs bénévoles de vos CD.

Je vous souhaite un bon futur sportif.

Je vous remercie de votre attention.

Président ASR

M Bourreau